

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 20

de votants : 20

Date de convocation :

Le 21 avril 2026

Publiée le : 29 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215904764-20260427-D2026_26-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Christophe BELOT, M. Régis BEDOU, M. Pierre BOUREL, Mme Anne DE RENTY, M. Florencio SARAIVA, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Étaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, Mme Lydie WAELES, Mme Sandrine BILLOIR,

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Lydie WAELES donne procuration à Mme Mathilde MANIA, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.26 - Demande de subvention au département au titre des amendes de police pour la mise aux normes d'accessibilité d'un arrêt de bus avenue des mésanges

Le Département du Nord est chargé de répartir le produit des amendes de police, sous forme de subventions versées par la Préfecture, entre les Communes et Groupements de Communes de moins de 10 000 habitants.

Ces subventions, conformément à l'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent entre autres le financement des opérations d'aménagements et d'équipements améliorant l'accès aux réseaux de transports en commun.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre de l'AMP 2026 pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus de l'avenue des Mésanges.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de l'axe 3 des amendes de police 2026 pour le projet susmentionné
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES EN € H.T		RECETTES EN € H.T	
Mise en accessibilité de l'arrêt de bus avenue des Mésanges	13 668.15	AMP 2026 (taux 35%)	4 783.85 €
		Autofinancement communal	8 884.30 €
Montant Total HT du projet	13 668.15 €	Montant Total des recettes	13 668.15 €

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitifs 2026

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.26, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.